

■ 1.3.b. IVB : Position des Communes Forestières du Var

Lors de son Assemblée générale du 4 avril 2013, l'Association des Communes Forestières du Var a ouvert le débat sur le projet Inova Var Brignoles.

Après une présentation de l'état des lieux de l'électrification dans le Var par M. Gilles Odone, Directeur des Affaires Publiques RTE Sud-Est, suivie de la présentation du projet par le PDG INOVA, M. LEROY et le Responsable du projet Inova Var Brignoles, M. OSTRE, les Communes Forestières du Var ont exprimé leurs points de vue et interrogations.

A la suite de cette Assemblée générale, un courrier reprenant la position de l'Association à ce sujet a été envoyé en avril 2013 aux 153 Maires du Var, à tous les délégués titulaires et suppléants, ainsi qu'aux partenaires de l'Association.

COMMUNIQUÉ DE M. BROGLIO ENVOYÉ AUX ADHÉRENTS

Dans le cadre du 4^{ème} appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) portant sur des installations de production d'électricité à partir de biomasse, le projet présenté par le groupe Inova a été retenu en octobre 2011 pour la création d'une unité de production électrique de 22MW utilisant du bois, sur la zone industrielle de Nicopolis à Brignoles dans le Var.

Suite à de nombreuses sollicitations et interrogations de nos adhérents, j'ai consacré, le 4 avril dernier, une partie de notre Assemblée générale à ce sujet. Après un rapide état des lieux du réseau électrique en région PACA, le groupe Inova a pu présenter son projet IVB (Inova Var Biomasse). Ce fut l'occasion pour nous de préciser notre position et nos réflexions vis-à-vis de cette démarche que j'ai le plaisir de vous résumer dans ce courrier.

L'implantation de la centrale biomasse Inova à Brignoles présente de nombreux intérêts en termes énergétiques (sécurisation électrique de l'Est PACA), économiques (emplois, contrats d'approvisionnement), écologiques (utilisation d'une énergie renouvelable) et environnementaux (contribution à la gestion forestière).

Mais nous devons nous interroger sur la capacité d'IVB à mobiliser rapidement de nouvelles ressources en bois, sans fragiliser les filières locales existantes (et notamment celle du Bois-énergie).

En effet, le plan d'approvisionnement de cette centrale prévoit une consommation annuelle (essentiellement résineuse) comprise entre 140 000 et 180 000 tonnes par an pendant 20 ans, dans un rayon de 100 km, dont 75 000 tonnes dans notre département.

Même si au niveau régional la ressource théorique semblerait largement suffisante, il s'agit d'augmenter de façon importante l'exploitation résineuse réalisée actuellement en Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus particulièrement dans le Var.

Afin de rendre disponible cette ressource supplémentaire dans des conditions acceptables pour les milieux mais aussi pour les propriétaires, l'Association des Communes Forestières du Var estime que différents facteurs doivent être pris en compte :

Un prix d'achat du bois sur pied incitatif :

Celui-ci doit être suffisamment rémunérateur (au delà du prix de revient de l'exploitation du bois sur pied) pour inciter les propriétaires à mettre en vente leurs bois, financer l'animation et les outils nécessaires à la gestion durable de leur forêt.

Dans le cas contraire, il est à craindre une concentration de la récolte sur les secteurs les plus facilement accessibles pouvant générer (sur ces territoires) une surexploitation entraînant des problèmes environnementaux et d'éventuels conflits d'usages.

Des conditions d'exploitabilité difficiles :

Les conditions physiques d'exploitation des bois (pentes, aspérités, portance, accessibilités, distance de débardage) sont reconnues relativement difficiles dans la région.

A ces paramètres, il faut rajouter une ressource disséminée parmi une multitude de propriétaires forestiers (la forêt privée représentant 70% de la surface forestière régionale) et les nombreuses mesures de protection de l'environnement (réserves biologiques, réserves naturelles, sites classés, Natura 2000, EBC...), qui peuvent limiter ou complexifier la disponibilité de la ressource.

Des moyens d'animation suffisants :

Inova Var Biomasse prévoit la mise en place de contrats d'approvisionnement. Ceux-ci ne peuvent s'entendre qu'à l'échelle des territoires et en considérant chaque propriétaire de forêt. Les organismes gestionnaires des forêts privées et publiques doivent disposer de moyens supplémentaires pour regrouper, fédérer, organiser cette récolte dans de bonnes conditions.

L'information des élus et des administrés :

Enfin, en ce qui concerne plus spécifiquement les forêts communales (soit 20% de la forêt régionale), il apparaît qu'une majorité d'élus disposent d'un faible niveau de connaissance et d'information sur le projet Inova Var Biomasse. Cette situation engendre de nombreuses inquiétudes qui, en l'état, ne favorisent pas la mise en marché de bois.

D'une façon générale, la mobilisation des bois dans le Var est difficile à mettre en place pour les élus, car ils doivent faire face à l'incompréhension de leurs administrés qui,

par méconnaissance des notions sylvicoles, assimilent les coupes de bois à de la déforestation.

Le projet IVB, soutenu par de nombreux acteurs institutionnels et techniques, doit être mis en fonctionnement d'ici moins de 2 ans.

Considérant l'ensemble des éléments cités ci-dessus, et afin de permettre aux professionnels de la filière forêt-bois régionale d'accompagner plus favorablement cette transition, l'Association des Communes Forestières du Var juge opportun d'envisager une montée en puissance

progressive du dispositif d'approvisionnement local à moyen terme et de ne pas le contraindre dès 2015 à un rayon de 100 km autour de Brignoles.

Dans l'objectif d'exprimer au mieux notre position, l'Association des Communes Forestières du Var participera aux différentes réunions du groupe de travail mis en place par les services de l'Etat sur le plan d'approvisionnement.

1.4. Plan d'Approvisionnement Territorial Préal'Pins (Artuby Verdon - Monts d'Azur)

Le P.A.T. ou Plan d'Approvisionnement Territorial est un outil des Communes Forestières construit par l'ensemble des acteurs de la filière. Il permet aux élus d'organiser localement l'approvisionnement des chaufferies. Le P.A.T. permet de mettre en parallèle les consommations actuelles et futures à court terme et la ressource mobilisable.

■ 1.4.a. Le Projet «Préal'Pins»

Elément important du paysage, la forêt recouvre plus de 76% du territoire de la Communauté de Communes Artuby Verdon (CCAV), soit 19 700 ha.

Après avoir initié une Charte Forestière de Territoire en 2006 et dans le cadre de ses différentes compétences (aménagement de l'espace, développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement), la CCAV mène aujourd'hui différentes démarches de valorisation, de développement et de protection de son espace forestier.

Le Plan d'Approvisionnement Territorial Artuby Verdon – Monts d'Azur fait partie d'un projet global, dénommé «Préal'Pins» dont la CCAV est le maître d'ouvrage.

Le projet a été défini dès le départ comme un projet d'ensemble, à l'échelle des territoires identifiés (voire au-delà à terme), structuré en trois grandes phases interconnectées :

- la connaissance des ressources-bois, essentiellement pour la phase 1 ;
- la qualification des ressources-bois, essentiellement pour la phase 2 ;
- la structuration des filières bois possibles, essentiellement pour la phase 3.

Ces objectifs globaux permettront :

- un meilleur entretien des espaces boisés locaux, à court, moyen et long termes ;
- une optimisation de la valeur ajoutée des produits existants, avec une relocalisation d'une partie de cette valeur ajoutée (gestion / exploitation / transport / transformation) ;

- le développement de filières créatrices d'emplois pérennes sur le territoire ;
- le développement de l'utilisation d'énergies renouvelables (chauffage, construction...) et, par là, des économies d'énergie pour le territoire.

Dans le cadre de ce projet «Préal'Pins», un partenariat a été officialisé avec la Communauté de Communes des Monts d'Azur (06), afin d'étendre le territoire d'étude permettant de rendre cette démarche plus pertinente.

De ce fait, ce projet concerne directement deux territoires intercommunaux voisins, couvrant à eux deux, 23 communes (environ 61 000 hectares et regroupant environ 4 000 habitants). Avec près de 43 700 hectares, les espaces boisés recouvrent plus de 71% de ces deux territoires.

La première phase de ce projet «Préal'Pins» a été initiée en 2012 avec le lancement d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (P.A.T).

